

**SI CE N'EST DEJA FAIT PENSEZ A RETOURNER VOTRE CARNET DE PRELEVEMENT BECASSE  
EN MEME TEMPS QUE VOTRE BON DE COMMANDE**

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, les validations bi-départementales et les communes limitrophes liées aux validations départementales sont supprimées. Toute validation effectuée ne pourra être ni modifiée, ni annulée, ni remboursée.

**Nous vous invitons à valider via internet sur notre site [www.chasseurducentrevaleloire.fr/fdc36](http://www.chasseurducentrevaleloire.fr/fdc36) (votre numéro d'identifiant est sur votre bon de commande) vous pourrez éditer directement chez vous votre volet de validation : c'est facile, rapide et 100% sécurisé.**

Sinon, il vous faut nous retourner le bon de commande rempli, signé et accompagné de votre chèque dans l'enveloppe jointe.

Pour que cette procédure fonctionne dans les meilleures conditions : pensez à bien cocher et compléter les cases correspondantes à votre demande de validation. Retournez le bon de commande signé accompagné du règlement à l'ordre de REGIE CHASSE 36.

La Fédération vous propose une **assurance chasse responsabilité civile AXA Benard, Sevestre & Borel Assurances** (avec des extensions possibles, pour de plus amples renseignements appelez le 01.60.09.43.43). Bien entendu, cette proposition n'a pas de caractère obligatoire et vous laisse toute liberté pour vous assurer où bon vous semble.

Nous vous rappelons que pour que votre permis soit valide en cas de contrôle vous devez présenter :

- permis de chasser ;
- validation 2023-2024 ;
- attestation d'assurance 2023-2024 ;
- carnet de prélèvement bécasse, le cas échéant.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons une bonne saison de chasse.

**LE PRESIDENT,  
Gérard GENICHON**